

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Introduction : Les grandes lignes du compte administratif 2017

Que retenir de l'exercice budgétaire 2017 ?

En préambule, il convient de se rappeler du contexte extrêmement contraint et relativement incertain de la préparation et de l'exécution du budget primitif 2017.

A la baisse continue des dotations de l'Etat (- 665 K€ en 2017 et en cumulé plus de 15 M€ sur la période 2014-2017, soit l'équivalent d'une année entière de dépenses d'équipement hors dette pour la Ville), s'est ajouté l'impact de la renégociation de la sortie des emprunts structurés (l'encours s'établissant à 131,6 M€ au 31/12/2016) ainsi que celui de diverses mesures externes, prises nationalement et qui s'imposent à la collectivité, inflationnistes pour le budget de la Ville. Ces dernières ont notamment impacté le principal poste de dépense de fonctionnement de la collectivité : les ressources humaines (mise en œuvre du protocole relatif aux carrières, parcours et rémunération, dégel du point d'indice, hausse des charges patronales).

De plus, les négociations relatives aux transferts de compétences à l'agglomération avaient nécessité la fixation au Budget Primitif 2017 (BP) d'une Attribution de Compensation (AC) provisoire, dans l'attente des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), générant une incertitude dans les flux budgétaires par rapport à 2016. Bien que neutres budgétairement, ces transferts ont en effet un impact dans l'analyse des dépenses et des recettes. Enfin, l'année écoulée a été marquée par les changements de modes de gestion des activités funéraires et des parkings en ouvrage et en enclos gérés par la Régie Municipale Chambérienne de Stationnement (RMCS), qui ont engendré des changements budgétaires structurels (clôtures de trois budgets annexes au 31/10/2017, évolutions des flux budgétaires, etc.). Les différents impacts de ces changements seront pointés tout au long du présent rapport.

Sur le plan de la situation financière, notons tout d'abord l'importance des mesures de gestion saine et équilibrée du budget. Elles ont permis, cette année encore, de respecter les trois objectifs majeurs de bonne gestion que s'est fixée la Municipalité, sans recourir au levier fiscal.

Pour mémoire, il s'agit, au terme du mandat :

- en terme de capacité d'autofinancement : restauration et maintien d'une épargne nette positive
→ dégager annuellement une épargne brute permettant le remboursement du capital de la dette,
- en terme d'investissement : poursuite du volontarisme observé sur la période récente
→ réaliser 10 M€ d'investissement nets par an au minimum,
- en terme d'endettement : garantir la solvabilité de la commune
→ maintenir une capacité de désendettement proche de 10 ans, par l'effet combiné d'une progression de l'épargne et d'une diminution de l'encours de dette.

En effet, **cette maîtrise budgétaire a permis d'améliorer le niveau d'épargne brute et nette.**

Ainsi, l'exercice 2017 a été clôturé avec une épargne brute de 13 M€ et une épargne nette de 2,7 M€, en progression par rapport à 2016, alors qu'elle était prévue à un niveau très légèrement positif au moment de la construction du budget primitif.

L'épargne nette, également appelée marge d'autofinancement courant se calcule en soustrayant à l'épargne brute le remboursement de l'annuité en capital des emprunts. Son montant reflète la part des recettes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont donc intégralement disponibles pour investir, après remboursement du capital emprunté. C'est un indicateur important de la santé financière d'une collectivité qui permet d'estimer la capacité de couverture des charges structurelles annuelles et les perspectives d'autofinancement des investissements.

Pour la troisième année consécutive, les efforts de gestion réalisés ont donc permis de poursuivre le redressement de la situation financière de la collectivité, tout en maintenant la qualité des services offerts aux Chambériens et le soutien à l'économie locale.

Cette rigueur a concerné l'ensemble des postes de dépenses et de recettes de la collectivité. En matière de ressources humaines (62 % des dépenses de fonctionnement), la totalité de la hausse constatée en 2017 est liée aux mesures exogènes citées en préambule du présent rapport. De plus, les efforts ont été maintenus pour optimiser le fonctionnement courant de l'institution.

Au regard des perspectives d'évolution des dépenses et des recettes à horizon 2021, telles que détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires soumis à l'assemblée le 26 février 2018, ces efforts de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes devront impérativement être poursuivis et approfondis dans les années à venir afin

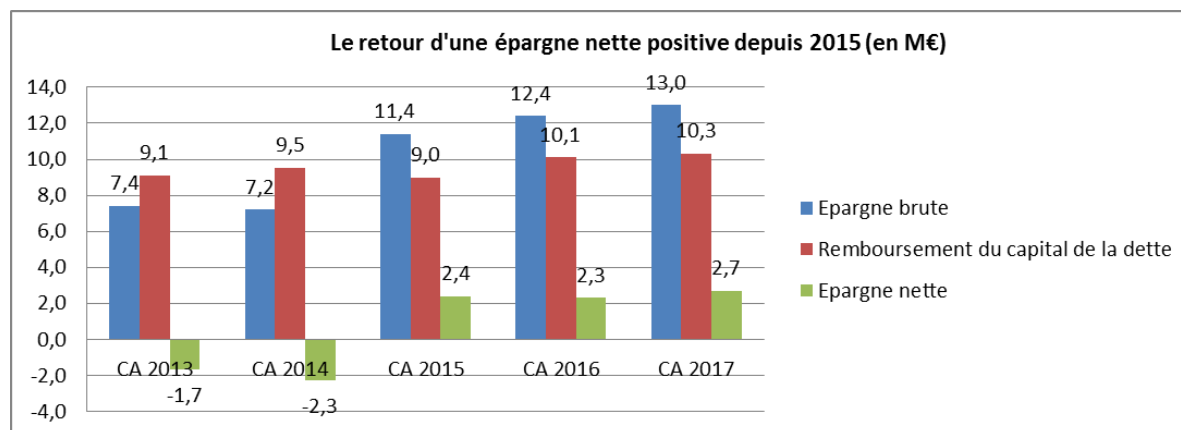
- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

de garantir le maintien des marges de manœuvre de la collectivité et de sa capacité à investir pour le développement du territoire et le bien-être de ses habitants.

Il convient aussi de noter que ce redressement significatif de l'épargne est également lié à la sortie des emprunts structurés, qui largement contribué à la diminution du montant des charges financières (- 17% par rapport à 2016).

Le graphique ci-après illustre le redressement de l'épargne nette sur les derniers exercices, traduisant la relative amélioration, qui demeure toutefois toujours fragile, de la situation financière de la Ville et le dégagement de nouvelles marges de manœuvre en section de fonctionnement.

L'épargne nette ainsi dégagée a en effet participé au financement de la section d'investissement.



Ensuite, la politique volontariste de la collectivité doit être soulignée, tant en investissement qu'en matière de soutien au développement du territoire et de bien-être des usagers.

Ainsi, en 2017, les dépenses d'équipement se sont élevées à 15,6 M€, en progression de plus de 10 % par rapport à 2016. Sur la période 2014 - 2017, ce sont donc plus de 50 M€ qui ont été mobilisés pour réaliser des projets d'aménagement, entretenir et rénover les équipements communaux (bâtiments, voirie) ou acquérir les matériels nécessaires au bon fonctionnement des services et à la satisfaction des besoins des citoyens.

D'importantes opérations ont notamment été conduites en matière de jeunesse (petite enfance, rénovation des écoles, numérique éducatif), de culture (restructuration de l'espace Malraux, travaux aux Charmettes), d'aménagement urbain (voiries, mobilités, qualité de vie) et de sécurité et tranquillité publiques. Un effort particulier a aussi été porté sur les dépenses d'entretien et de grosses réparations des bâtiments de la Ville, ainsi que sur le renouvellement des matériels et mobiliers (véhicules, outils informatiques) des services. Enfin, plus de 2 M€ ont été consacrés aux subventions d'équipement versés par la Ville à ses partenaires.

Par ailleurs, l'année 2017 a vu une progression du montant des subventions versées aux associations (près de 8 M€), confirmant l'engagement fort de la Municipalité en direction du monde associatif, qu'il soit culturel, social ou sportif. Vecteur d'animation de la vie locale et de cohésion sociale, ce soutien est complété par les aides indirectes (prêt de salles, de matériels, etc.), qui se sont élevées à 5,65 M€ en 2017, également en progression par rapport à 2016. Globalement, ce sont donc plus de 13,6 M€ qui ont été mobilisés en faveur du monde associatif. La subvention du CCAS an quant à elle, été maintenue à son niveau de 2016, soit 3,9 M€.

Enfin, la rigueur dans la gestion de l'endettement de la commune doit être soulignée. L'ensemble des éléments synthétisés ci-après ont été largement évoqués dans le cadre du rapport sur l'état de la dette, également présenté au Conseil municipal du 26 février 2018.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : au 31/12/2017, l'encours bancaire s'établit à 121,3 M€, en baisse de 7,8 % par rapport à 2016, la collectivité n'ayant pas mobilisé de nouvel emprunt. L'annuité de dette diminue également de 4 % (- 554 K€ à 14,1 M€). La capacité de désendettement de la Ville retrouve, pour la troisième année consécutive également, un niveau acceptable (9,3 ans ; contre près de 17 ans fin 2014), inférieur aux référentiels d'alerte. La démarche d'assainissement de l'encours s'est poursuivie, portant la part des emprunts structurés à 5,9 % de l'encours au 1^{er} janvier 2018 (contre plus de 30 % avant 2015). Enfin, le taux moyen s'établit à 3,06 %, contre plus de 5 % en 2015.

Introduction : Les grandes lignes du compte administratif 2017 [p. 1]

Analyse globale [p. 4]

Analyse des principaux postes [p. 6]

A) **Section de fonctionnement** [p. 6]

1) Les recettes [p. 6]

Recettes réelles [p. 6]

Chapitre 70 : Produits des services [p. 7]

Chapitre 73 : Impôts et taxes [p. 8]

Chapitre 74 : Dotations et participations [p. 11]

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante [p. 14]

Chapitre 76 : Produits financiers [p. 14]

Chapitre 77 : Produits exceptionnels [p. 14]

Recettes d'ordre [p. 15]

2) Les dépenses [p. 15]

Dépenses réelles [p. 15]

Chapitre 011 : Charges à caractère général [p. 16]

Chapitre 012 : Charges de personnel [p. 16]

Chapitre 014 : Atténuations de produits [p. 17]

Chapitre 65 : Subventions et participations [p. 17]

Chapitre 66 : Frais financiers [p. 17]

Chapitres 67 et 68 : Charges exceptionnelles et provisions [p. 18]

Dépenses d'ordre [p. 18]

B) **Section d'investissement** [p. 18]

1) Les recettes [p. 18]

Recettes réelles [p. 18]

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves [p. 19]

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières [p. 19]

Chapitre 13 : Subventions d'investissement [p. 20]

Chapitre 23 : Immobilisations en cours [p. 21]

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés [p. 21]

Recettes d'ordre [p. 21]

2) Les dépenses [p. 21]

Dépenses réelles [p. 21]

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés [p. 21]

Chapitre 20, 204, 21 et 23 : Dépenses d'équipement [p. 22]

Dépenses d'ordre [p. 24]

Liste des sigles [p. 25]

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ANALYSE GLOBALE

L'exercice 2017 du budget principal- se conclut sur les bases suivantes en tenant compte :

- des comptes de tiers (travaux réalisés par la Ville pour le compte de la communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour les opérations urbaines réalisées en co-maîtrise d'ouvrage) et des opérations d'ordre
- de la reprise en décision modificative adoptée le 18/12/2017 des résultats 2017 de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes des activités funéraires et de la Régie Municipale Chambérienne de stationnement clôturés au 31/10/2017

▪ En fonctionnement :

- Excédents reportés	6 319 143,90 €
- Recettes de l'exercice	101 347 191,62 €
- Dépenses de l'exercice	93 588 282,71 €
- Excédent de fonctionnement :	 + 14 078 052,81 €

▪ En investissement :

- Recettes de l'exercice (dont excédent 2016 capitalisé)	48 709 730,94 €
- Déficit reportés	6 974 015,54 €
- Dépenses de l'exercice	50 917 227,31 €
- Déficit de l'investissement :	 - 9 181 711,91 €

Restes à réaliser:

- Recettes :	3 202 750,56 €
- Dépenses :	3 158 979,39 €
Solde des restes à réaliser :	 + 43 771,17 €

D'où un résultat net global de clôture de + 4 940 112,07 €.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des recettes et des dépenses réelles (hors opération du budget principal depuis 2015

Il convient de rappeler que les périmètres d'intervention ont évolué :

- A partir de 2015 : n'apparaissent plus les dépenses de personnel des budgets annexes et les recettes afférentes, ni les frais de carburants relevant de la consommation de l'agglomération et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les recettes afférentes (prise en charge directe par ces établissements), directement imputés aux budgets annexes,
- en 2017 : n'apparaissent plus les dépenses et recettes des activités transférées à la communauté d'agglomération.

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 à 2017

(opérations réelles de l'exercice, hors résultats antérieurs reportés et restes à réaliser)

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2015	évolution CA15/CA14	CA 2016	évolution CA16/CA15	CA 2017	évolution CA17/CA16
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
011	Charges à caractère général	14 687 582,99	-8,0%	14 331 145,46	-2,4%	14 103 663,44	-1,6%
012	Frais de personnel	51 773 391,06	-1,6%	51 956 297,51	0,4%	53 195 729,66	2,4%
65	Autres charges de gestion courante (dont subv aux associations)	14 445 349,64	-5,4%	13 972 155,08	-3,3%	13 073 673,55	-6,4%
66	Charges financières	6 334 658,83	15,0%	4 639 990,95	-26,8%	3 850 479,13	-17,0%
67	Charges exceptionnelles	1 020 675,65	1,4%	1 646 661,43	61,3%	109 123,17	-93,4%
68	Dotations aux provisions	49 555,37	-1,8%		-100,0%		
014	FPIC	543 349,00	42,9%	821 857,00	51,3%	964 874,00	17,4%
022	Dépenses imprévues						
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		88 854 562,54	-2,1%	87 368 107,43	-1,7%	85 297 542,95	-2,4%
RECETTES							
70	Produits des services	4 777 807,09	-24,4%	4 551 666,86	-4,7%	3 952 883,07	-13,2%
73	Impôts et taxes *	73 371 104,06	9,0%	73 874 548,43	0,7%	73 479 330,64	-0,5%
74	Dotations et participations *	19 081 904,26	-9,4%	17 212 979,23	-9,8%	16 824 267,74	-2,3%
75	Autres produits de gestion courante	2 320 136,80	8,7%	2 315 279,39	-0,2%	1 871 846,16	-19,2%
76	Produits financiers	3 601,26	3,0%	1 199 251,69	33200,9%	1 230 972,61	2,6%
77 (hors cessions)	Produits exceptionnels (hors cessions)	597 675,24	-40,2%	561 402,78	-6,1%	779 554,60	38,9%
78	Reprises sur provisions						
013	Atténuations de charges	126 771,32	6,4%	102 624,61	-19,0%	182 013,30	77,4%
TOTAL RECETTES REELLES HORS CESSIONS		100 279 000,03	2,4%	99 817 752,99	-0,5%	98 320 868,12	-1,5%
775	Cessions foncières	2 053 380,00	-38,9%	7 557 171,00	268,0%	2 442 650,00	-67,7%
TOTAL RECETTES REELLES YC CESSIONS		102 332 380,03	1,0%	107 374 923,99	4,9%	100 763 518,12	-6,2%
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
16	Remboursement du capital des emprunts	9 035 339,62	-4,7%	10 345 945,00	14,5%	10 291 509,47	-0,5%
103	Avance remboursable FCTVA			478 571,00		478 571,00	0,0%
204	Subventions d'équipement	1 586 704,20	-32,2%	2 843 700,00	79,2%	2 189 403,67	-23,0%
2111+213...	Acquisitions foncières	1 789 848,16	257,5%	2 411 442,00	34,7%	573 137,97	-76,2%
205+215 à 218	Acquisitions matériels et mobiliers	838 593,15	-9,3%	1 839 347,00	119,3%	3 263 404,80	77,4%
2031+2128+23	Etudes et travaux	6 077 279,92	-24,9%	7 088 643,00	16,6%	9 613 356,55	35,6%
26	Souscription augmentation capital Cristal Habitat					16 700 000,00	
27	Autres immobilisations financières	106 600,00	124,3%	2 704 483,00	2437,0%	7 900,00	-99,7%
1678	Avances sur cessions	15 000,00	-96,5%		-100,0%		
020	Dépenses imprévues	0,00					
13	Régularisations comptables						
45	Opérations pour comptes de tiers	1 405 201,60	-56,0%	438 624,00	-68,8%	542 101,34	23,6%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		20 854 566,65	-16,6%	28 150 755,00	35,0%	43 659 384,80	55,1%
RECETTES							
10	FCTVA, taxe aménagement et legs	2 165 646,78	3,3%	1 542 542,51	-28,8%	2 051 423,07	33,0%
10228	Reversement excédent clôture Chambéry Alpes habitat					16 700 000,00	
10228	Droits d'entrée Q-PARK					2 500 000,00	
103	Avance remboursable FCTVA	957 142,00			-100,0%		
16	Emprunts	395 068,32	-93,7%	3 929 610,45	894,7%	458,08	-100,0%
1342	Amendes de police	1 230 123,00	-14,6%	1 104 077,00	-10,2%	1 634 413,00	48,0%
13 - 1342	Subventions d'investissement	2 455 738,56	102,2%	1 317 571,65	-46,3%	1 700 127,12	29,0%
23	Avances sur marchés	8 655,82	149,5%	1 389 354,80	15951,1%	16 799,29	-98,8%
27	Autres immobilisations financières	449 322,07	9,7%	472 610,00	5,2%	2 056 778,02	335,2%
1678	Avances sur cessions	15 000,00	138,1%		-100,0%		
	Régularisation comptable						
45	Opérations pour comptes de tiers	2 024 934,30	-33,6%	32 911,83	-98,4%	137 334,24	317,3%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		9 701 630,85	-33,2%	9 788 678,24	0,9%	26 797 332,82	173,8%

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement représente la part prépondérante du budget communal, tant au niveau des ressources que des charges.

Concernant ces dernières, au-delà des seules dépenses liées à l'activité des services municipaux (frais de personnel, achats de fournitures, etc.), elle recouvre la très grande majorité des crédits afférents à la mise en œuvre quotidienne de nos politiques publiques (dépenses nécessaires au fonctionnement des services publics de proximité tels que énergie, eau, maintenance, matériels, fournitures, carburants, assurances, etc., crédits d'intervention en matière d'éducation, de petite enfance, de lecture publique ou de sécurité par exemple, subventions accordées aux associations, qu'elles soient culturelles ou sportives, ainsi qu'au CCAS). Y est également comptabilisé la charge des intérêts de la dette.

Afin de restaurer les marges de manœuvre de la collectivité, dans un contexte d'atonie des recettes, d'importants efforts de gestion ont été menés sur les dépenses de fonctionnement au cours des dernières années. L'exercice passé n'a pas dérogé à la règle.

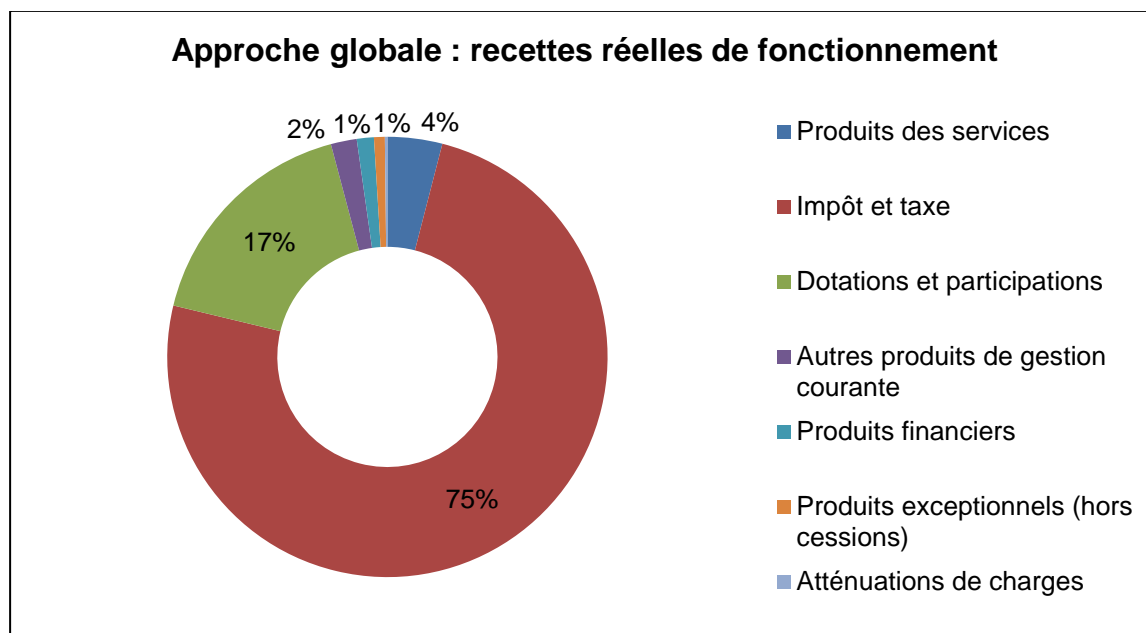
En 2017, les recettes réelles de fonctionnement ont ainsi diminué de 1,5 % pour s'établir à 98,3 M€. Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé davantage, de 2,4 % pour atteindre 85,3 M€. L'épargne brute s'est ainsi élevée à 13 M€, en progression par rapport à 2016. Le remboursement du capital des emprunts a mobilisé 10,3 M€. L'épargne nette s'établit donc à 2,7 M€.

1) LES RECETTES

Hors produits des cessions, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 98 320 868,12 €, soit un taux de réalisation de 100,7 % des crédits ouverts sur l'exercice 2017.

Le graphique ci-après illustre la physionomie des recettes de fonctionnement de la collectivité par chapitre budgétaire. Il montre notamment la part prépondérante (92 %) de deux postes au sein des RRF :

- d'une part les impôts et taxes, qui en représentent 75 %,
- d'autre part, les dotations et participations (17 %).



Les recettes enregistrent une baisse de 1,5 % (- 1,5 M€) par rapport à 2016. Cette diminution se répartit sur les quatre principaux chapitres de recettes.

Il convient de noter dès à présent, qu'une partie des baisses de recettes a pour corollaire des baisses de dépenses compte tenu du mécanisme des transferts de compétence.

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

Détail de l'évolution des principales recettes réelles d'investissement :

Chapitre 70 :	Produits des services 2017	3 952 883,07 €
	Rappel 2016	4 551 666,86 €

Avec un taux de réalisation de 95 %, ces produits sont inférieurs aux prévisions et enregistrent une diminution globale de près de 600 K€ soit - 13,2 % par rapport à 2016.

✓ Cette baisse significative s'explique très largement par l'impact des transferts de compétences, suite auxquels disparaissent de ce chapitre un certain nombre de recettes :

- le reversement de fiscalité économique par Savoie Hexapole, qui représentait 435 K€ en 2016,
- les facturations à l'EPIC Chambéry tourisme (mises à dispositions, fluides, téléphonie...) : 112 K€,
- la redevance et les remboursements de fluides par Savoie Expo représentant 81 K€ en 2016.

Par ailleurs, les facturations du budget principal aux budgets annexes, dont l'activité a cessé respectivement au 30/06/2017 et au 31/08/2017 pour passage en délégation de service public, ont par conséquent diminué, d'un montant de 31 K€.

✓ Les produits des prestations de services aux usagers (droits d'inscription, droits d'entrées...) connaissent une faible diminution de 2,3 % (soit - 39 K€).

Cette diminution concerne essentiellement le secteur de la petite enfance qui voit ses recettes familles se replier de 74 K€ (- 7,4 %), en raison d'une part, de la baisse des revenus des familles dans plusieurs structures, et, d'autre part, de la priorité donnée aux ouvertures de places en structures multi accueil. Il convient de souligner que cette diminution de recettes est presque intégralement compensée par l'augmentation des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui augmentent de 68 K€ (cf. chapitre 74).

Sur les autres services, les évolutions sont positives :

- services périscolaires et d'enseignement : + 2,8 % (+ 14,7 K€) essentiellement sur la facturation des activités périscolaires,
- services culturels et de loisirs : + 27 K€ grâce aux recettes de visites guidées scolaires du service Ville d'Art et d'Histoire, intégré dans les services municipaux au 01/01/2017 et au redressement de 16 K€ (+ 80 %) des recettes d'entrée aux musées, après la baisse constatée en 2016.

En revanche, la baisse des recettes des bibliothèques, constatée en 2016 (- 2,1 %), s'est nettement accentuée en 2017 (- 18,7 %). Cette évolution est à imputer à la généralisation des cartes d'abonnement multi-utilisateurs et au portail informatique permettant aux utilisateurs d'éviter les amendes en prolongeant leurs prêts à distance.

Les chiffres suivants retracent l'évolution des recettes d'activité inscrites à ce chapitre pour les principaux services à la population quelle que soit leur nature : droit d'inscription et d'entrée essentiellement, mais aussi recettes de locations ou de refacturations.

Evolution des recettes entre 2015, 2016 et 2017 :

- Petite Enfance	927 460,97 € en 2017 1 001 056,05 € en 2016 1 077 305,29 € en 2015
- Cité des Arts (y compris Ecole Municipale d'Art).....	401 637,49 € en 2017 395 531,75 € en 2016 399 580,21 € en 2015
- Bibliothèques	75 148,30 € en 2017 92 482,00 € en 2016 94 503,90 € en 2015
- Musées	60 543,99 € en 2017 32 740,15 € en 2016 46 859,15 € en 2015

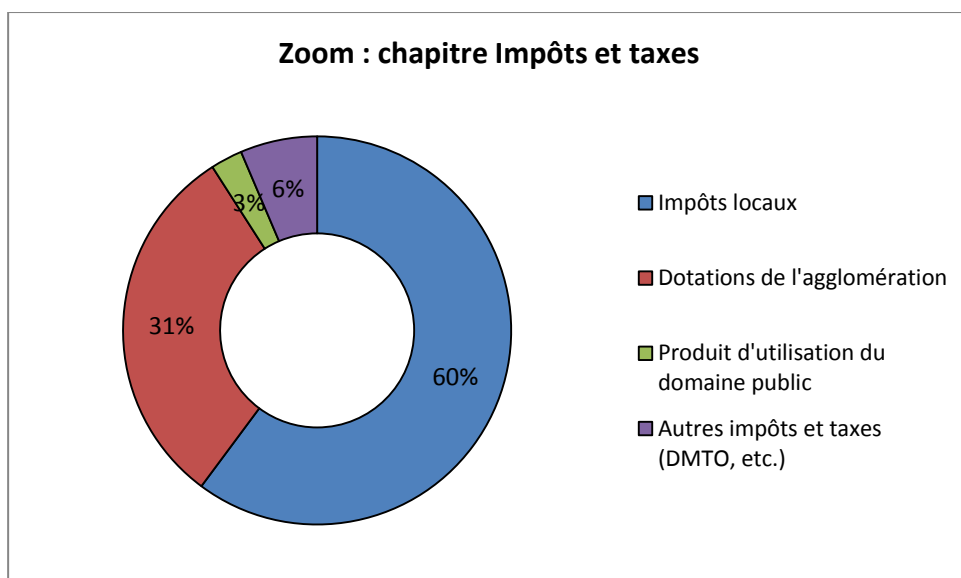
✓ Enfin, d'autres postes de ce chapitre connaissent une évolution positive, à l'image des mises à disposition de personnels (+ 60 K€) et des locations de matériels (+27 K€).

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

In fine, le produit des services rendus à la population (petite enfance, restauration scolaire, droits d'entrées dans les différents équipements, etc.) ainsi que les redevances ou remboursements des organismes extérieurs pour prestations exécutées par les services de la Ville ne représentent en 2017 que 4 % des recettes de fonctionnement hors cessions (contre 4,6 % en 2016 et 4,8 % en 2015).

Chapitre 73 :	Impôts et taxes 2017	73 479 330,64 €
	Rappel 2016	73 874 548,43 €

Ce chapitre se décompose en quatre principaux postes dont les poids respectifs sont les suivants :



Les impôts locaux représentent une part prépondérante de ce chapitre (60 %), suivi des flux financiers provenant de l'Agglomération (31 %).

Globalement, ce chapitre diminue de 0,5 % par rapport à 2016, soit - 395 K€.

- Les impôts locaux 2017 :	44 213 880,00 €
Rappel 2016	43 563 109,00 €

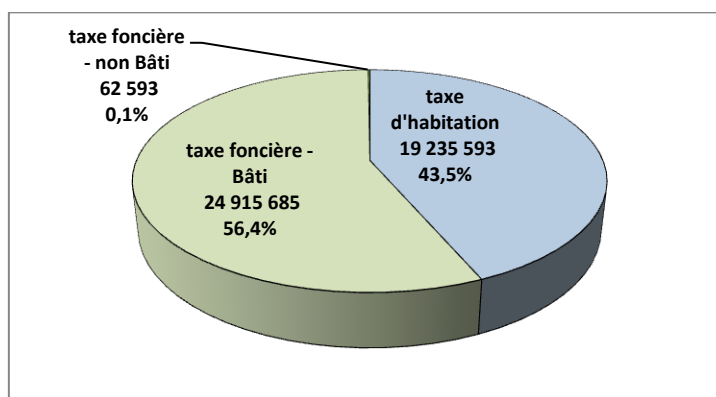
Les recettes de la fiscalité directe levée par la commune (taxe d'habitation et taxe foncière) augmentent de 1,5 % par rapport à 2016, alors qu'ils n'avaient augmenté que de 0,8 % en 2016 par rapport à 2015.

Les rôles afférents à 2017 se sont élevés à 43,953 K€, en augmentation de 1,3 % par rapport à 2016 correspondant à une revalorisation forfaitaire de 0,4 %, décidée en Loi de Finances 2017, et à une variation physique de 0,9 %.

Les montants de rôles supplémentaires, produits de fiscalité afférents à des années antérieures à l'année courante ont été nettement plus importants que d'habitude avec 261 K€ contre un montant annuel variant entre 100 et 140 K€ depuis 2013. L'augmentation est concentrée principalement sur les rôles supplémentaires de taxe foncière et s'explique par la correction d'exonérations attribuées à tort aux locaux appartenant à des bailleurs sociaux situés dans les rues incluses dans les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) mais non comprises dans les nouveaux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) au périmètre plus restreint.

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

Le produit total dont rôles supplémentaires se décompose comme suit :



Il est à noter que les bases définitives et donc le produit de la taxe d'habitation ont été inférieurs aux bases et produits notifiés prévisionnels par l'Etat début 2017 (- 415,6 K€ de base et - 88,2 K€ de produit) en raison, notamment d'une gestion très particulière par l'Etat des évolutions du dispositif des exonérations de Taxe d'Habitation (TH) pour les personnes de condition modeste.

Comme cela a été expliqué dans le rapport du CA 2016, la suppression de la demi-part des veuves et la fiscalisation des majorations de pension de retraite devaient entraîner l'imposition à compter de 2015 à la taxe foncière et à la taxe d'habitation sur les résidences principales des contribuables de revenus modestes, qui en étaient antérieurement exonérés (principalement des retraités et des veuves). Cependant, grâce à un dispositif adopté en Loi de Finances 2016 (article 75), ces allègements d'impôts locaux au profit des personnes modestes ont été maintenus en 2015 (par dégrèvement) et en 2016 (par exonération financée par les variables d'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)). L'article 75 précité avait également prévu un retour progressif de ces contribuables à imposition à hauteur de 1/3 de leur TH en 2017 et 2/3 en 2018 puis de la totalité de leur taxe en 2019.

La notification des bases prévisionnelles 2017 intégrait donc 1/3 de la valeur locative des contribuables concernés. Mais, courant 2017, l'Etat a décidé d'annuler ce retour progressif à imposition et les a maintenu en exonération totale, d'où des bases définitives inférieures aux bases notifiées. Cette annulation a été entérinée rétroactivement par l'article 7 de la Loi de Finances 2018.

Comme les contribuables concernés seront éligibles au dégrèvement en fonction du revenu, dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, entérinée dans la Loi de Finances 2018, leur imposition restera nulle à partir de 2018.

- **Les dotations de la Communauté d'agglomération 2017 :** **22 603 073,00 €**
 Rappel 2016 24 259 686,00 €

Jusqu'en 2017, deux reversements étaient effectués par l'agglomération au profit de la Ville :

- l'Attribution de Compensation (AC),
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Ce flux d'un montant de 24,2 M€ depuis 2007, représentait environ ¼ des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. L'AC a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres. Elle est fixée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au regard du montant des charges transférées qui disparaissent des budgets communaux.

En 2017, ces flux ont connu une profonde modification, intervenue en deux étapes :

- suite à la CLECT du 6 mars 2017, dont le rapport a été approuvé par le Conseil municipal du 10 mai 2017, les DSC des communes membres de Chambéry métropole - Cœur des Bauges ont été réduites de 800 K€ au total et fusionnées avec les AC. La DSC de Chambéry a ainsi été réduite de 439 K€ et fusionnée dans l'AC, qui constitue désormais le versement unique de l'agglomération vers la Ville, et qui s'établissait donc à 23 820 954 € avant transferts de charges,
- des transferts de compétences ont ensuite modifié le montant de l'AC. Début 2017, une AC provisoire avait été fixée. Les rapports de la CLECT (20 juin, 4 juillet et 17 octobre 2017) portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du syndicat mixte Savoie Hexapole, du Plan Local d'Urbanisme (PLUi), du parc des Expositions (PEX) et de la promotion du tourisme ont été approuvés par le Conseil municipal le 18 septembre et le 20 novembre 2017, actant des transferts de charges évalués au total à 1 217 881 K€.

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

L'AC définitive 2017 de la ville s'établit donc à 22 603 073 €. Ces évolutions peuvent être synthétisées comme suit :

	2007- 2016	2017 AC définitive	Commentaires
AC	20 094 619	22 603 073	
DSC	4 165 067		Fusionnée dans l'AC en 2017
Total	24 259 686	22 603 073	Ecart : 1 656 613 € s'expliquant par : - la réduction de la DSC (- 438 732 €), fusionnée avec l'AC, - les transferts de compétences (-1 217 881 €) dont : - Savoie Hexapole : + 195 638 €, - PLUi : - 149 818 €, - Promotion du tourisme : - 785 815 €, - PEX : - 477 886 €.

- **Le produit d'utilisation du domaine public :**

- **droits de place 2017 :** **198 275,66 €**
Rappel 2016 238 354,33 €
- **droits de stationnement 2017 :** **1 755 547,75 €**
Rappel 2016 1 944 190,70 €

Les recettes du stationnement de surface diminuent de 9,7 % entre 2016 et 2017. Cette diminution s'explique par différents changements et événements intervenus sur ce secteur en 2017, et notamment :

- la mise en enclos de l'esplanade de l'Europe à partir de février 2017 a fait basculer les recettes de stationnement correspondantes du budget principal sur le budget annexe de la Régie Municipale Chambérienne de Stationnement (RMCS) du 01/01/2017 jusqu'au 31/08 (144 K€), puis dans le champ d'intervention du nouveau délégataire Q-Park à partir du 01/09/2017,
- à partir de cette date, les parkings de surface Manège et Barbot ont également quitté le périmètre du stationnement payant de voirie pour intégrer le champ de la délégation de service public (DSP).

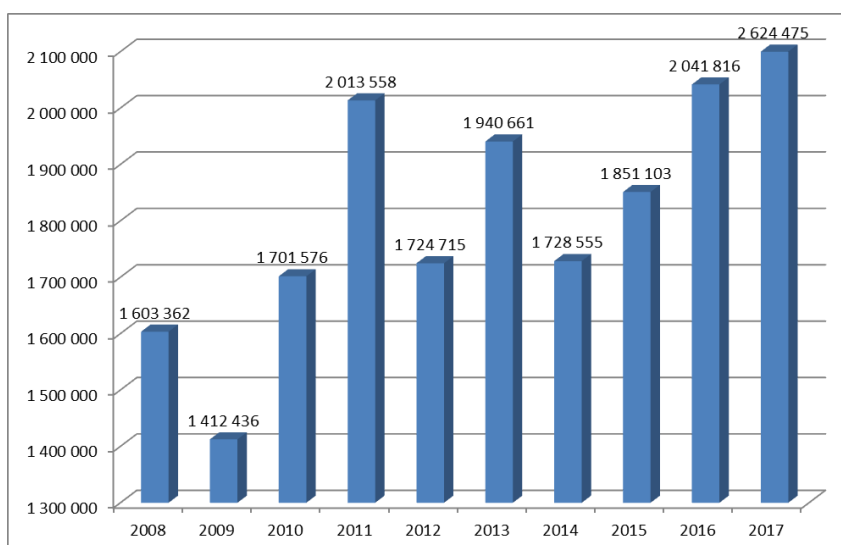
- **Les autres impôts et taxes 2017 :** **4 708 554,23 €**
Rappel 2016 3 869 208,40 €

Ce poste comprend notamment :

- **les droits de mutations 2017 :** **2 624 474,66 €**
Rappel 2016 2 041 815,71 €

Avec 2,6 M€, cette recette par nature très volatile a atteint un montant sans précédent, connaissant une augmentation 583 K€ (+ 28,5 %) par rapport à 2016.

Evolution des droits de mutation (en €) entre 2008 et 2017



- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

La tendance locale semble donc conforme à la tendance nationale d'augmentation des volumes de transactions immobilières. La dernière note de conjoncture immobilière des notaires de France analysant la situation au 3^{ème} trimestre 2017 indique en effet qu'à fin octobre 2017, le volume de transactions sur les 12 derniers mois avait atteint « un nouveau record historique » depuis la hausse amorcée début 2015. Parmi les raisons évoquées figurent un effet de rattrapage après l'atonie de ce marché entre 2012 et 2014, ainsi que les très bas niveaux de taux d'intérêt.

- la taxe sur l'électricité 2017 :	1 097 929,31 €
Rappel 2016	1 018 069,47 €

La hausse de 7,8 % du produit de cette taxe témoigne d'une augmentation de la consommation d'électricité sur le territoire de la commune en 2017 par rapport à 2016 puisque la Ville a maintenu constant en 2017 le coefficient multiplicateur qui s'applique aux tarifs légaux de référence de cette taxe, inchangés également en 2017.

- la taxe locale sur la publicité extérieure 2017 :	527 478,08 €
Rappel 2016	542 625,82 €

La baisse de 2,8 % constatée en 2017 est du même ordre que celle constatée en 2016 (- 2,7 %). Elle traduit la poursuite de la diminution des surfaces taxables, puisque les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) n'ont pas été modifiés depuis 2014.

- la taxe sur les déchets stockés 2017 :	160 000,00 €
---	---------------------

Par délibération 2016-188 du 26 septembre 2016, le Conseil municipal a institué, pour mise en œuvre à compter de 2017, la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage par un incinérateur de déchets ménagers, pour application au tonnage de déchets ménagers produit par l'unité de Valorisation Energétique et de Traitement des déchets (UVETD) située à Bissy et exploitée par le syndicat mixte Savoie Déchets.

Dans l'attente du tonnage définitif 2017, qui doit être déclaré par l'exploitant avant le 10 avril 2018, un montant estimatif de 160 K€ a été rattaché à 2017 sur la base des tonnages réalisés sur les années récentes.

Pour rappel, conformément à la réglementation et à la délibération précitée, 10 % du produit définitif sera reversé à la commune de la Motte-Servolex dont la limite par rapport à Chambéry est située à moins de 500 mètres de l'usine.

Chapitre 74 :	Dotations et participations 2017	16 824 267,74 €
	Rappel 2016	17 212 979,39 €

Ce chapitre représente 17 % des recettes réelles de fonctionnement 2017. Il évolue globalement de - 2,3 % soit - 389 K€.

- Les dotations de l'Etat (hors dotation instituteurs) 2017 :	9 752 494,56 €
Rappel 2016	10 340 050,00 €

La principale composante des dotations de l'Etat, la dotation forfaitaire s'est élevée à 6 728 605 € contre 7 821 657 € en 2016 (soit - 1,09 M€ ou - 14 %) poursuivant sa baisse amorcée en 2011. Son montant a été divisé par deux depuis lors.

La baisse observée en 2017 provient principalement de la ponction au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques introduite en 2014, d'un montant de 925 K€ en 2017. Cette contribution a toutefois été divisée par deux par rapport à 2016 comme pour l'ensemble du bloc communal.

La dotation forfaitaire a également subi l'écrêtement destiné à financer notamment les mesures de péréquation. Pour la Ville de Chambéry, il s'est élevé à 258 K€.

Ces deux ponctions ont donc largement absorbé l'effet positif de l'augmentation de population légale entre le 01/01/ 2016 et le 01/01/2017 (+ 730 habitants).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) a augmenté de 292 k€ (14 %) suite à l'abondement de 180 M€ des crédits alloués à cette dotation et à sa réforme intervenue en Loi de Finances 2017. Le recentrage de cette dotation sur un nombre plus restreint de communes et le poids plus important du revenu par habitant dans le calcul de l'indice synthétique servant au classement des communes bénéficiaires a été favorable à la Ville en la faisant « remonter » du rang 435 au rang 376.

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

S'agissant de la troisième composante de la dotation globale de fonctionnement, la dotation nationale de péréquation (DNP), elle est passée de 45 K€ à 209 K€ car la commune a été éligible à la part « majoration » de cette dotation en sus de la part principale, compte-tenu du passage d'un seuil par un des critères de calcul de cette dotation.

Par ailleurs, la recette du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour remboursement partiel de la taxe sur la valeur ajoutée acquittée sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de 2016 s'est élevée à 77,3 K€ pour sa première année de perception suite à son institution en Loi de Finances 2016. Ce fonds était auparavant exclusivement réservé aux dépenses d'investissement.

- Les compensations fiscales 2017 :	2 200 278,00 €
Rappel 2016	1 976 738,00 €

Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat ont exceptionnellement augmenté de 11 % (+ 223 K€) en 2017.

Cette augmentation concerne la compensation des exonérations de taxe d'habitation, qui est la seule à être encore « sanctuarisée » c'est-à-dire exclue du périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat. Cette compensation, calculée sur les bases de taxe d'habitation exonérées de 2016 multipliées par le taux de TH de 1991, a augmenté de 481 K€ suite aux mesures d'élargissement considérable du champ des contribuables exonérés décidées en Loi de Finances 2016 (mesure expliquée dans le rapport du compte administratif 2016).

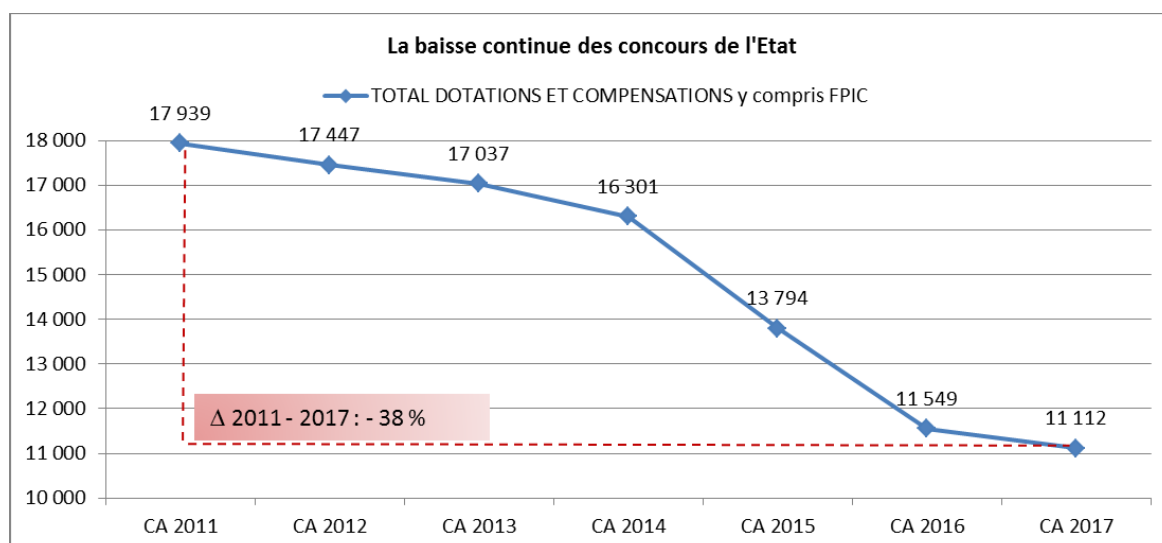
En revanche, les compensations d'exonération de taxe foncière et de l'ex-taxe professionnelle, incluses dans les variables d'ajustement, ont donc été à ce titre fortement minorées (- 251 K€ soit - 44 %).

Sur la période récente, l'évolution est la suivante (hors FCTVA-fonctionnement apparu en 2017) :

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dotation Forfaitaire	13 029 584	12 765 539	12 638 826	11 936 463	9 878 232	7 821 657	6 728 605
Dotation Générale de Décentralisation	325 708	330 247	325 772	325 708	325 705	353 707	325 708
Dotation Nationale de Péréquation	19 991	0	0	196 434	14 708	45 172	209 195
Dotation de Solidarité Urbaine	1 984 079	2 017 808	2 053 120	2 079 811	2 098 529	2 119 514	2 411 654
TOTAL DOTATIONS	15 359 362	15 113 594	15 017 718	14 538 416	12 317 174	10 340 050	9 675 162
Compensations de l'Etat	2 579 959	2 422 687	2 222 397	2 085 798	1 975 291	1 976 738	2 200 278
TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS avant FPIC	17 939 321	17 536 281	17 240 115	16 624 214	14 292 465	12 316 788	11 875 440
Contribution au FPIC		-89 289	-203 545	-323 214	-498 349	-767 484	-763 695
TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS y compris FPIC	17 939 321	17 446 992	17 036 570	16 301 000	13 794 116	11 549 304	11 111 745

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

Le graphique ci-dessous, exprimé en milliers d'euros (K€), illustre la diminution des dotations et compensations, y compris FPIC depuis 2011 :



Une accélération de la diminution des concours est visible depuis 2014. La perte cumulée de dotations et compensations de l'Etat, enregistrée sur cette période récente (2014 – 2017, sur une base 2014) s'élève à près de 15,4 M€, soit plus de 15 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette somme équivaut à une année entière de dépenses d'équipement hors dette pour la Ville.

- **Les participations des partenaires 2017 :** **4 865 366,18 €**
 Rappel 2016 4 893 383,23 €

Avec une variation de - 0,6 % en 2017, ce poste est resté globalement stable. Cette relative constance recouvre toutefois des variations internes selon les financeurs.

Le principal d'entre eux est la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) avec 3,87 M€ de subventions accordées en 2017 aux secteurs petite enfance (2,2 M€) et enfance-jeunesse (contrat enfance jeunesse : 1,2 M€ ; loisirs et ateliers périscolaires 427 K€ ; école de découverte des sports 7,3 K€).

Avec 529 K€ de subventions perçues en 2017, l'Etat a accordé 10 % de subventions de moins qu'en 2016, dont principalement 240 K€ dans le cadre du fonds de soutien aux activités périscolaires, 126,7 K€ pour les projets de coopération Chambéry-Ouahigouya et 99 K€ pour le fonctionnement général et les projets particuliers de la Cité des Arts.

Les subventions du Conseil départemental ont totalisé 268 K€ dont 225 K€ pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional (concours diminué de 15 K€ soit - 6,6 % par rapport à 2016) et 38,5 K€ au titre des contrats territorial jeunesse.

Enfin, les subventions de la Région sont en net repli avec 132 K€ perçus en 2017 contre 184 K€ en 2016 (- 52 K€ soit - 28 %), dont 130 K€ pour soutenir le programme annuel de la Galerie Eurêka (contre 155 K€ en 2016 et 185 K€ en 2015) et 2 000 € pour la Cité des Arts (contre 29 K€ en 2016).

En complément de cette analyse par partenaire, le tableau suivant présente la répartition par secteur des subventions de fonctionnement perçues en 2016 et 2017.

Secteur	2016	%	2017	%
Petite enfance	2 650 431,50	54%	2 718 173,36	56%
Enfance et jeunesse	1 102 078,13	23%	1 436 557,28	30%
Culture	583 604,85	12%	503 774,00	10%
Coopération internationale	228 588,69	5%	85 050,00	2%
Fonctions régaliennes (élections, titres sécurisés, recensement)	115 666,73	2%	75 428,72	2%
Autres (santé, handicap, environnement...)	213 013,10	4%	46 382,82	1%
Total	4 893 383,00	100%	4 865 366,18	100 %

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

L'ordre par montant de subventions décroissant est stable mais il en ressort la nette progression des concours en faveur de l'enfance et de la jeunesse, liée principalement au fonds en faveur des ateliers périscolaires, et la diminution des subventions perçues dans le domaine culturel (essentiellement Cité des Arts et Galerie Eurêka).

Enfin, il convient de noter dans le secteur « autres », qu'en 2016 la Ville avait perçu 166 K€ au titre du solde de la subvention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPH FP) dans le cadre de la convention couvrant la période de mai 2013 à mai 2017.

<u>Chapitre 75 :</u>	Autres produits de gestion courante 2017	1 871 846,16 €
	Rappel 2016	2 315 279,39 €

La diminution de 443 K€ des recettes imputées sur ce chapitre (soit - 19,2 %) regroupant des natures très diverses s'explique principalement par la suppression en 2017 du reversement d'une partie de l'excédent des budgets annexes funéraires, qui s'élevait à 600 k€ en 2016.

Le principal poste du chapitre en volume de recettes, celui des « revenus des immeubles » a enregistré 1 366 K€ de recettes en 2017 contre 1 258 K€ en 2016 et 1 270 K€ en 2015. Cette augmentation de 8,6 % (soit 109 K€) présente un caractère exceptionnel puisqu'elle est liée à l'encaissement de 200 K€ au titre du solde des loyers dus par la COGEDIM à la Ville dans le cadre du transfert de la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du parking rue Amélie Gex. Cette recette a pour corollaire une dépense de 141 K€ en section de fonctionnement au titre de loyers dus par la Ville à la COGEDIM (dossier ayant donné lieu à la délibération 2017-068 lors du Conseil municipal du 27/03/2017).

Cette augmentation a compensé notamment l'effet de la diminution de 87 K€ sur le poste du loyer versé par la RMCS calculé sur 8 mois, compte-tenu de la cessation d'activité de la régie au 31/08/2017.

Enfin, la disparition du loyer payé par l'ex Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Chambéry Tourisme et Congrès (82 K€) a été compensé par les 99 K€ de recettes de locations des salles du Manège réintégré de cet EPIC dans les services de la Ville au 01/01/2017.

Ce chapitre enregistre également les redevances versées par les délégataires. Elles se sont élevées à 480 K€ en 2017 dont 378 K€ au titre de la Délégation de Service Public (DSP) du chauffage urbain, 72,8 K€ au titre des DSP des parkings Curial, Palais de Justice et Hôtel de Ville exploités par Indigo et 25 K€ au titre des 6 premiers mois de la nouvelle DSP des services funéraires.

<u>Chapitre 76 :</u>	Produits financiers 2017 :	1 230 972,61 €
	Rappel 2016	1 199 251,69 €

Ce chapitre enregistre depuis 2016 les annuités d'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien pour la sortie des trois emprunts à risque, qui totaliseront jusqu'en 2028 un montant annuel de 1,224 M€.

Sont également inscrites à ce chapitre les recettes issues des participations détenues par la Ville (Société d'Aménagement de la Savoie, Casino Grand Cercle, Caisse d'Epargne, etc.), qui ont totalisé 3 100 €.

Enfin, pour la première année en 2017, ce chapitre enregistre la refacturation à Chambéry métropole - Cœur des Bauges des intérêts de la dette afférente à la rénovation de l'Office de tourisme, actée dans le rapport de la CLECT des 20 juin et 4 juillet 2017 approuvé par délibération du 18 septembre 2017 (4,16 K€ en 2017).

Globalement, ce chapitre progresse de 2,6 % soit + 32 K€.

<u>Chapitre 77 :</u>	Produits exceptionnels 2017 (y compris cessions) :	3 222 204,60 €
	Rappel 2016	8 118 573,78 €

Les produits exceptionnels comprennent, en premier lieu, les recettes de cessions de biens immobiliers ou mobiliers. Elles se sont élevées à 2,44 M€ dont 2,42 M€ de biens immobiliers et 27,5 K€ de matériels, essentiellement via la plateforme Web enchères.

La baisse consécutive des recettes de cessions par rapport à 2016 s'explique par les montants exceptionnels enregistrés en 2016 avec la cession à l'Agglomération de 2/3 des parts de la SAIEM détenues par la Ville et la cession du réseau câblé à Numéricâble, qui totalisaient 5,37 M€.

Les recettes exceptionnelles hors cessions ont totalisé un montant inhabituellement élevé de 780 K€ (561,4 K€ en 2016) comprenant, à titre principal :

- 237 K€ de remboursement d'assurances, dont principalement 195 k€ au titre de l'indemnisation des malfaçons du Musée des Beaux-Arts,

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE
- 174 K€ au titre du remboursement par l'EPIC Chambéry Tourisme et Congrès de la subvention exceptionnelle accordée par la Ville en 2016 et de son excédent 2016,
- 129 K€ au titre d'une régularisation d'imputation comptable (avec contrepartie équivalente en dépense),
- 105 K€ au titre de la compensation pour tarifs sociaux due par Sodexo dans le cadre de la DSP de la restauration collective.

Les recettes d'ordre de fonctionnement se sont élevées à 583 673,50 € comprenant essentiellement les travaux en régie pour 444 K€ (écriture comptable permettant de valoriser les investissements réalisés directement par les services de la Ville) et des moins-values sur sorties d'immobilisations de l'actif pour 137 K€ dont 90 K€ correspondent à la valeur nette comptable des anciens horodateurs retirés qui n'étaient pas intégralement amortis.

2) LES DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à 85 297 542,95 €, soit un taux de réalisation de 97,03 % par rapport aux prévisions, en légère hausse par rapport à 2016 (96,7 %).

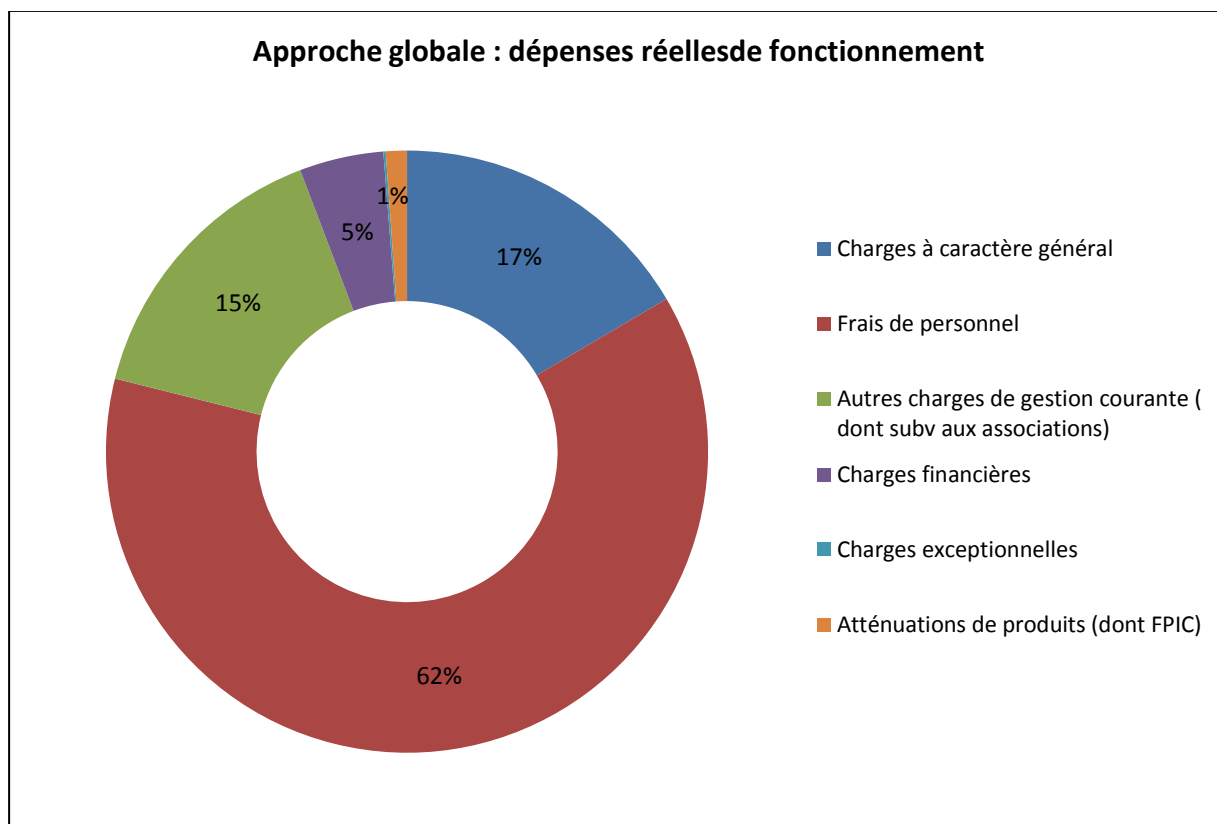
Ces dépenses sont en diminution de - 2,4 % par rapport à 2016 (soit 2,07 M€).

Cette baisse confirme celle observée les années précédentes. En 2016, l'évolution de ces mêmes dépenses s'établissait à -1,7 %.

Elle résulte des efforts de maîtrise des dépenses réalisées par les services depuis plusieurs années, tout en maintenant un service rendu à la population de qualité, et des transferts de compétences vers l'agglomération.

Le graphique ci-après illustre la part prépondérante (94 %) de trois postes au sein des DRF de la Ville :

- en tout premier lieu, les charges de personnel, qui en représente 62 %,
- puis, les charges à caractère général pour 17 %,
- et enfin, les autres charges de gestion courante pour 15 %.



- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

Les principales dépenses réelles enregistrées sont les suivantes :

<u>Chapitre 011 :</u>	Charges à caractère général :	14 103 663,44 €
	Rappel 2016	14 331 145,46 €

Globalement, les charges à caractère général ont représenté 17 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2017. Après avoir connu une baisse de - 2,4 % entre 2015 et 2016, ce poste diminue à nouveau de - 1,6 %, entre 2016 et 2017 (- 227 K€).

Les dépenses de fluides (bâtiments et éclairage public) représentent 21,3 % des charges à caractère général. Elles constituent le poste prépondérant de ce chapitre. En 2017, elles ont diminué de - 6,6 %, passant de 3,66 M€ à 3,42 M€.

Cette diminution provient essentiellement du changement de périmètre suite à la CLECT. Y ont aussi contribué, les travaux de rénovation de l'éclairage public, avec pour effet des économies d'énergie.

Hors fluides, les dépenses liées au fonctionnement des services ont augmenté de + 1,7 %. Elles ont ainsi permis à ces derniers de maintenir la qualité des prestations offertes aux usagers.

Les autres achats de fournitures d'entretien, d'équipement ou diverses sont stabilisés par rapport à 2016 (2,03 M€ en 2017 contre 2,06 M€ en 2016). Ce poste avait connu une hausse de près de + 2,3 % entre 2015 et 2016. Cette hausse a été maintenue en 2017 pour permettre aux services de se doter des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement et maintenir la qualité des conditions de travail des agents et du service rendu à la population.

Les dépenses d'entretien et de maintenance de toute nature (informatique, bâtiments, etc.) diminuent de - 16,6 % entre 2016 et 2017 pour atteindre un réalisé à 1,7 M €. Cette baisse résulte essentiellement, d'une part, du renouvellement du matériel des espaces verts (achat en investissement qui conduit à une baisse des maintenances et locations en fonctionnement), d'autre part, de gros travaux de maintenance réalisés en investissement sur les bâtiments de la Ville qui impliquent une diminution des entretiens curatifs et privilégient les entretiens préventifs.

Les dépenses d'alimentation augmentent fortement (+ 192 K€ à 388 K€) sur l'année 2017 en raison de la fourniture en année pleine des repas pour les structures de petite enfance.

Les fournitures scolaires connaissent une hausse de 10,9 %, passant de 206 K€ à 230 K€ entre 2016 et 2017. La Municipalité a, cette année encore, souhaité doter chaque écolier chambérien des fournitures nécessaires à un apprentissage de qualité.

Les frais d'actes et de contentieux passent de 58 K€ en 2016 à 5 K€ en 2017. Ces dépenses, très aléatoires d'une année sur l'autre, dépendent directement de la date de prononcé des jugements.

Enfin, les prestations de services diverses passent de 1,99 M € à 2,10 M € et les frais de déplacement de 120 K€ à 131 K€ entre 2016 et 2017. Cette progression s'explique essentiellement par les animations réalisées sur le territoire de Chambéry, avec, notamment, l'arrivée du tour de France en date du 06 juillet 2017.

<u>Chapitre 012 :</u>	Charges de personnel 2017 :	53 195 729,66 €
	Rappel 2016	51 956 297,51 €

Principal poste du budget de fonctionnement, les charges de personnel ont représenté 62,4 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2017, contre 59,5 % en 2016, illustrant ainsi la rigidité du budget communal.

La progression de la masse salariale de la Ville s'établit à + 2,4 %, soit une progression de + 1,24 M€.

Il convient, comme cela avait également été souligné lors du débat d'orientations budgétaires, de souligner l'importance de l'impact des mesures externes, décisions nationales qui s'imposent à la collectivité, sur la croissance de la masse salariale.

Ainsi, doivent être soulignés les impacts :

- de la mise en œuvre du PPCR (Protocole relatif aux Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations), conclu en 2015 et dont l'application a débuté en 2016. Son surcoût en 2017 pour la collectivité a été de 395 K€ sous l'effet des revalorisations indiciaires et du transfert primes / points,
- du dégel du point d'indice (353 K€),
- de la poursuite de l'augmentation des charges patronales (+ 232 K€),
- et du GVT (glissement vieillesse technicité) pour 242 K€.

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

Ces mesures expliquent à elles seules l'augmentation constatée.

Parallèlement, les entrées et sorties d'effectifs représentent un solde globalement négatif. Les principaux recrutements notamment ceux de la Petite Enfance, de la Police Municipale et de l'Education ont été compensés par les départs d'agents partiellement remplacés ou non remplacés.

A noter enfin, un élargissement du périmètre de ce poste, suite à l'intégration des personnels du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) et le Manège, qui étaient auparavant rattachés à l'EPIC Chambéry Tourisme jusqu'au 31/12/2016.

Chapitre 014 :	Atténuations de produits 2017 :	964 874,00 €
	Rappel 2016	821 857,00 €

Ce chapitre a connu en 2017 une progression de 143 K€, soit une progression de 17 % (+ 143 K€).

Il rassemble deux types de dépenses :

- le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),
- et le remboursement des dégrèvements de Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) accordés par l'administration fiscale.

En effet, après étude des demandes des contribuables, il apparaît parfois que la taxation a été effectuée à tort. Jusqu'en 2013, ces dégrèvements étaient directement déduits des versements par douzième des contributions directes. Ils ont représenté 69 K€ en 2017.

S'agissant du FPIC, il a été créé par la Loi de Finances 2012. Cet outil de péréquation horizontale a pour objectif de réduire les inégalités liées aux écarts de richesse entre les territoires.

Compte-tenu de sa richesse relative, le territoire de l'agglomération chambérienne est contributeur au fonds. Le prélèvement est réparti entre l'intercommunalité et ses communes membres selon les règles de droit commun.

Pour la Ville, le prélèvement a baissé de - 0,5 %, passant de 767 484 € en 2016 à 763 695 € en 2017. Pour rappel, ce poste a connu une hausse de + 54 % entre 2015 et 2016 (passant de 498 349 € à 767 484 €).

Chapitre 65 :	Subventions et participations 2017 :	13 073 673,55 €
	Rappel 2016	13 972 155,08 €

Ce chapitre représente 15 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF). En 2017, il enregistre une diminution de - 6,4 % (- 898 K€). Toutefois, à périmètre constant, c'est-à-dire, hors la subvention pour l'EPIC Chambéry Tourisme et Congrès versée en 2016 et hors contribution au syndicat mixte Savoie Hexapole versée en 2016, qui ont été transférés à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, l'évolution de ce chapitre est à + 4,9 %, passant de 12,41 M€ en 2016 à 13,02 M€ en 2017.

En 2017, la subvention au CCAS a été maintenue à son niveau de 2016, soit à 3,9 M€.

Les subventions aux associations ont augmenté de + 6,3 %, passant ainsi de 7,52 M € en 2016 à 7,99 M € en 2017. Cette progression est due notamment à la revalorisation des subventions aux associations en compensation de la fin des mises à disposition de personnels, mise en œuvre à partir de 2017. Elle confirme le fort engagement de la Municipalité en direction du monde associatif, qu'il soit culturel, social ou sportif. Vecteur d'animation de vie locale et de cohésion sociale, ce soutien est complété par les aides indirectes que constituent notamment les prêts de salles ou de matériels. En 2017, ces aides indirectes se sont élevées à 5,65 M € contre 5,05 M€ en 2016. Hors mise à disposition du personnel, elles représentaient 4,47 M€ en 2016. Ainsi, la collectivité a enregistré une hausse de + 1,18 M € d'aides indirectes en faveur des associations sur l'exercice 2017. Globalement, ce sont donc plus de 13,64 M€ d'aides vers le secteur associatif qui ont été enregistrées pour l'exercice 2017.

Enfin, les participations aux écoles privées ont progressé mécaniquement de + 7,6 % sous l'effet de la progression du nombre d'élèves.

Chapitre 66 :	Charges financières 2017 :	3 850 479,13 €
	Rappel 2016	4 639 990,95 €

Les charges financières représentent 5 % des DRF. Entre 2016 et 2017, ce chapitre diminue de 17 % soit - 789 K€.

✓ La charge des intérêts des emprunts représente en 2017 la quasi-totalité des frais financiers avec 3 838 839 €, contre 4 338 980 € en 2016. Elle a donc diminué de 500 K€, soit -11,5 %, entre 2016 et 2017.

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

Cette baisse significative s'explique par deux facteurs :

- à hauteur de 208 K€, encore par l'effet de la sortie des trois emprunts hors charte et leur fixation à des taux respectifs de 1,5 %, 1,56 % et 0,98 % en 2016. Ces taux se sont appliqués en année pleine en 2017, alors que les charges financières de 2016 avaient supporté 3 échéances à taux dégradé en début d'année avant la prise d'effet des réaménagements de sortie,
- à hauteur de 292 K€, par l'impact de l'amortissement naturel des autres emprunts et l'absence de mobilisation d'emprunt en cours d'année 2017.

Il convient de préciser que, jusqu'en 2028, la charge financière annuelle de la dette sera budgétairement atténuée par le versement annuel de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des trois emprunts hors charte, contractualisée avec l'Etat en 2016, pour un montant total de 15,88 M€. La quote-part annuelle d'aide enregistrée en recette réelle de fonctionnement (cf. partie précédente) sera de 1,224 M€ de 2017 à 2028. La charge financière « nette » de 2017 s'établit donc à 2,615 M€.

✓ Les autres dépenses portées par ce chapitre sont les intérêts de la ligne de trésorerie, les frais et commissions bancaires divers et les frais liés aux portages fonciers. Elles ont diminué de 289 K€ du fait de l'arrivée à expiration de certaines conventions de portage foncier avec l'EPFL, antérieures à 2016, et du changement par l'EPFL au 01/01/2016 de son mode de facturation pour les nouvelles conventions : les frais de portage sont dorénavant facturés lors de la rétrocession des biens, et non plus annuellement.

Chapitres 67 et 68 :	Charges exceptionnelles et provisions 2017	109 123,17 €
	Rappel 2016	1 646 661,43 €

Le chapitre 67 enregistre une baisse de - 93,4 % essentiellement due au fait qu'en 2016, il avait enregistré 1,17 M € correspondant à l'indemnité de résiliation des contrats liant Numéricâble et la Ville de Chambéry.

Les annulations de titres sur exercices antérieurs ainsi que les aides aux vacances sont également comptabilisées au chapitre 67. En 2017, ces dépenses ont représenté respectivement 53 K€ et 10 K€.

Enfin, le chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions) n'a pas enregistré de dépense en 2017, les provisions préalablement constituées étant suffisantes pour couvrir les risques de non-recouvrement.

Globalement, les optimisations réalisées en dépenses et les recettes constatées ont permis de porter le niveau d'épargne brute à 13,02 M€, dégageant ainsi une épargne nette (capacité d'autofinancement) de 2,7 M€. Pour mémoire, elle était prévue à un niveau de + 0,1 M€ au budget primitif 2017.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement ont représenté 8 290 739,76 €.

Elles comprennent :

- la dotation aux amortissements pour 3,5 M€,
- l'annuité d'étalement des Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) capitalisées pour 1,9 M€,
- l'annuité d'étalement de l'indemnité de résiliation Numéricâble pour 195 K€,
- 2,5 M€ pour les écritures de sorties et de plus-values d'actifs (transfert vers l'investissement).

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Il doit être souligné en préambule de ce paragraphe que le volume budgétaire de la section d'investissement a été exceptionnellement augmenté en 2017 par les 16,7 M€ enregistrés en recettes et en dépenses au titre, respectivement, du reversement par Chambéry métropole - Cœur des Bauges de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat Chambéry Alpes Habitat et de la souscription à l'augmentation de capital de Chambéry Alpes Habitat (délibération 2017-213 du Conseil municipal 23 octobre 2017).

Compte tenu de cette opération à caractère exceptionnel :

- les recettes réelles d'investissement 2017 (hors excédent 2016 capitalisé) se sont établies à 26,797 M€ (26,659 M€ hors opérations pour compte de tiers) ce qui représente un taux d'exécution de 76 %,
- les dépenses réelles d'investissement 2017 (hors solde d'exécution d'investissement reporté de 2016) se sont établies à 43,659 M€ (43,117 M€ hors opérations pour compte de tiers) ce qui représente un taux d'exécution de 82,1 %, équivalent à celui de 2016 (82,4 %).

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières 2017 : 2 056 778,02 €
 Rappel 2016 472 610,00 €

Ce chapitre a enregistré essentiellement les recettes suivantes :

- la seconde des trois annuités de la vente des parts de la SAIEM à l'agglomération conformément à la délibération 2016-089 du 17 mai 2016 pour 999,8 K€,
- le deuxième versement de Numéricâble au titre de la cession du réseau câblé actée en 2016, pour 600 K€,
- le versement 2017 au titre de la vente avec paiement différé du bâtiment des Halles à Virgil pour 110 K€ pendant 20 ans,
- la contrepartie comptable de la transformation d'une avance en subvention définitive concernant les délégations de service public du parking Curial (237 K€) et du parking du Palais de Justice (93,84 K€),
- la refacturation à Chambéry métropole – Cœur des Bauges de 10,85 K€ au titre de l'amortissement de la dette afférente à la rénovation de l'Office de tourisme, actée dans le rapport de la CLECT des 20 juin et 4 juillet 2017 approuvé par délibération du Conseil municipal le 18 septembre 2017. Les intérêts sont refacturés au chapitre 76 en recette de fonctionnement.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues 2017: 3 334 540,12 €
 Rappel 2016 2 421 648,65 €

Ce chapitre de recettes augmente de 38 % (ou 913 K€) en 2017 après la baisse de 34,6 % (- 1.26 M€) observée en 2016. Cette augmentation se répartit pour 530 K€ sur le versement perçu au titre des amendes de police et pour 382,5 K€ sur les subventions d'équipement.

- **Amendes de police 2017 :** 1 634 413,00 €
 Rappel 2016 (amendes au titre de 2015) 1 104 077,00 €

Ce produit est le résultat d'une péréquation effectuée à l'échelle nationale et n'est qu'indirectement corrélé au produit levé sur le territoire de la commune.

Le montant des titres émis en 2017 correspond au produit des amendes de police notifié pour 2016 au printemps 2017.

Cette hausse s'explique à la fois par le contexte national et par les données locales. Au titre de 2016, le produit total des amendes à répartir sur le territoire national a augmenté de 5,2 %, mais le nombre total de contraventions recensées a diminué de 3,38 % (du fait du développement des procès-verbaux électroniques), d'où une augmentation de 22,65 à 24,82 € de la « valeur de point » attribuée à chaque contravention recensée sur le territoire de chaque commune et EPCI.

- **Subventions d'équipement reçues 2017 :** 1 700 127,12 €
 Rappel 2016 1 317 571,65 €

Les subventions d'équipement sont réalisées à hauteur de 1,7 M€ et reportées sur 2018 à hauteur de 876 K€. Le montant total des subventions réalisées ou reportées est donc supérieur de 298 K€ à celui du compte administratif 2016, mais représente un taux de réalisation ou report inférieur (69,4 % contre 88,5 % au CA 2016).

Les 1 700 K€ de subventions réalisées (hors reports) se répartissent comme suit par partenaire :

- Etat : 544,3 K€
- CAF : 322,6 K€
- Département : 222,7 K€
- SAIEM : 204,0 K€
- Région : 194,4 K€
- Communauté d'agglomération : 170,0 K€
- Autres : 42,0 K€

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE
- 4,493 M€ au titre de la dette liée à l'acquisition à paiement échelonné auprès de la communauté d'agglomération des parcelles d'assiette et des installations techniques pour le parc provisoire de la Cassine (cf. ci-dessus),
- 1,408 M€ au titre de la correction, préconisée dans le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes, de l'imputation comptable de l'avance remboursable versée à Vinci Park dans le cadre de la convention de délégation de service public du parking du Palais de Justice,
- 644 K€ au titre de la remise en pleine propriété par la Ville à la SEM Pompes Funèbres Chambéry et Communes Associées des biens d'équipement mobiliers des services funéraires, prévue à l'article 9 du contrat de délégation de service public signé en juin 2017.

2 LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement comprennent principalement :

Chapitre 16 :	Emprunts et dettes assimilés 2017:	10 291 509,47 €
	Rappel 2016	10 345 944,87 €

Globalement, ce chapitre est en baisse de 0,5 % soit - 54 K€. Il comprend, quasi exclusivement, le remboursement de la dette en capital pour l'exercice 2017.

-	Le remboursement de la dette en capital 2017 :	10 291 200,31 €
	Rappel 2016	10 344 960,09 €

Le montant de la dette en capital remboursé en 2017 a diminué de 53,7 K€, malgré l'augmentation de 18,8 M€ de l'encours en 2016 liée à la sortie des emprunts structurés hors charte.

Ainsi, l'impact à la hausse des réaménagements sur l'amortissement 2017 (723 K€) et les augmentations d'amortissement naturelles entre 2016 et 2017, liées aux échéanciers contractuels progressifs de certains emprunts, ont été compensés par de fortes diminutions d'amortissements sur d'autres :

- deux emprunts totalisant 521 K€ d'amortissements en 2016 arrivaient à extinction fin 2016,
- les échéanciers spécifiques de deux autres emprunts résultant d'emprunts structurés plus anciens, présentaient une forte diminution de l'amortissement entre 2016 et 2017.

Chapitres 20, 204, 21 et 23 : Dépenses d'équipement

-	Les dépenses d'équipement 2017 :	15 639 302,99 €
	Rappel 2016	14 183 133,30 €

Après une forte progression entre 2015 et 2016, ces dépenses continuent de progresser fortement entre 2016 et 2017 (+ 10,3 %). L'attention soutenue portée par la Municipalité aux investissements nécessaires à l'entretien du patrimoine et à la satisfaction des besoins des citoyens se concrétise ainsi par une hausse de + 1,46 M€ entre 2016 et 2017.

Les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 66,8 % des crédits ouverts. Les reports de dépenses (dépenses engagées non mandatées) s'élèvent en 2017 à 3,1 M€, portant ainsi le taux de réalisation, y compris reports, à 80,3 %.

Hors acquisitions foncières (573 K€), les dépenses d'équipement se sont élevées à 15,07 M€ en 2017 contre 10,24 M€ en 2016.

Le schéma ci-après synthétise les montants mobilisés par politiques publiques :

	Aménagement urbain et développement territorial : 7,64 M€		Jeunesse (éducation, enfance): 1,43 M€		Culture et rayonnement : 1,29 M€
	Qualité de vie (propreté urbaine, espaces verts) : 692 K€		Sport : 1,05 M€		Modernisation de l'administration (amélioration du service rendu à l'utilisateur et des conditions de travail) : 1,27 M€
	Sécurité et tranquillité publiques : 1,45 M€		Séniors et solidarité : 422 K€		Services généraux : 382 K€

Les principales réalisations, par nature comptable, ont été les suivantes :

Les dépenses d'entretien et grosses réparations des bâtiments de la Ville (bâtiments publics, scolaires, petite enfance, sportifs, culturels, etc.) ont atteint 1,02 M€ en 2017. Par exemple, dans le domaine du sport, plus de 400 K€ ont été dédiés aux sites de Charrière Neuve (pelouse du Stade, site d'athlétisme) et de Mager (système d'arrosage du stade, accès parking et plaine de jeu). Les dépenses d'entretien et grosses réparations de voirie et d'espaces verts se sont quant à elles élevées à 1,65 M€ contre 1,59 M€ en 2016.

L'opération d'installation de la Direction Prévention Sécurité et Tranquillité Publique (DPSTP) et du Centre de Supervision Urbain (CSU) a atteint 1,17 M €. L'opération d'extension de la vidéo-protection a, quant à elle, mobilisé 170 K€.

Les dépenses liées au projet Territoire Mobile se sont élevées à 413 K€. Les dépenses de sécurisation des falaises des Monts et de la Calamine ont représenté un total de 517 K€.

Hors grosses réparations des bâtiments, les dépenses engagées dans le secteur de la Petite Enfance ont enregistré une réalisation de plus de 440 K€ comprenant :

- 222 K€ pour la Structure La Souris verte,
- 116 K€ pour la Maison de la Famille,
- 36 K€ pour l'extension de la Structure A Petit Pas,
- et 70 K€ pour la mise aux normes et isolation acoustique des salles de restaurations collectives.

Hors grosses réparations, le secteur éducatif et scolaire a enregistré des dépenses à hauteur de 906 K€ avec :

- 277 K€ de rénovation dans les écoles,
- 386 K€ sécurisation des écoles,
- 84 K€ pour le groupe scolaire de Vert Bois,
- et 158 K€ en faveur du développement du numérique à l'école (installation d'équipements numériques dans les classes).

Le secteur culturel a enregistré des dépenses à hauteur de 1,02 M€ avec :

- 540 K€ pour l'opération de restructuration de l'espace culturel André Malraux,
- 235 K€ de travaux pour les Charmettes,
- et 247 K€ de travaux pour l'opération du théâtre Charles Dullin.

Les travaux de renouvellement et d'aménagement urbains ont représenté 1,97 M€ avec notamment :

- 470 K€ pour l'opération Vétrotex,

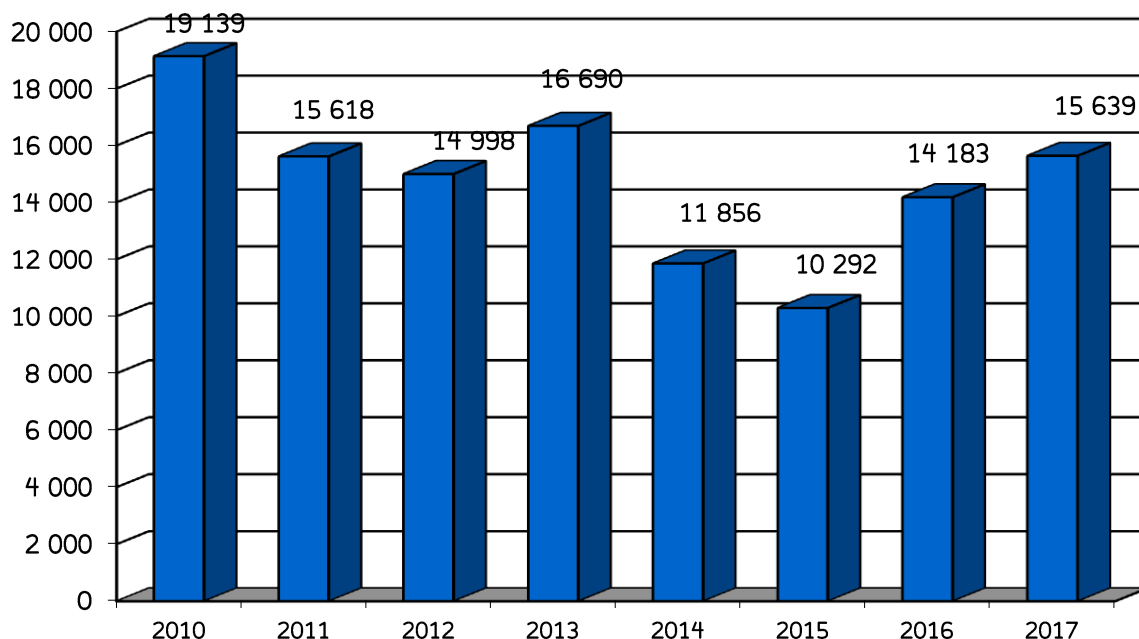
- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE
- 439 K€ pour les travaux d'aménagement de voirie tel que l'opération square F. d'Esperey/ E. Grangeat, chemin des Primevères, square Louis Sève et chemin des Martinettes,
- 498 K€ de déconstructions,
- 202 K€ pour la conteneurisation enterrée de grands volumes et 46 K€ pour la création de locaux poubelles,
- 76 K€ pour la remise en état du cimetière Charrière Neuve,
- 53 K€ pour le renouvellement des sanitaires publics,
- 39 K€ d'études pour le lancement du Programme de Renouvellement Urbain 2 (PRU).

Afin de permettre aux agents des services de disposer des matériels et mobiliers indispensables à leur bon fonctionnement, la collectivité a réalisé 1,67 M€ d'acquisitions nouvelles, avec 410 K€ d'acquisition de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la Ville. Cet effort traduit une nouvelle fois le volontarisme de la Municipalité pour favoriser l'efficience et la modernisation de l'administration et renforcer la qualité du service public rendu.

Enfin, les subventions d'équipement versées par la Ville à ses partenaires pour soutenir leurs investissements ont représenté 2,2 M€, contre 2,8 M€ en 2016. Elles comprennent notamment :

- 1^{er} versement du fonds de concours à la communauté d'agglomération pour les travaux de gros entretien-renouvellement du parc des Expositions dans le cadre du transfert,
- 417 K€ à Cristal habitat pour des réhabilitations de logements et des aides à la mutation de logement.
- 137 K€ à la communauté d'agglomération pour des aménagements de voiries
- 41 K€ dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Sur la période récente, les dépenses d'équipement ont évolué de la façon suivante :



Enfin, les dépenses d'ordre d'investissement se sont élevées à 7 257 842,51 € comprenant notamment :

- au chapitre 040, la contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement enregistrées au chapitre 042 pour 583,7 K€, détaillées précédemment,
- au chapitre 041 la contrepartie des recettes d'ordre d'investissement enregistrées en recettes au même chapitre pour 6,674 M€, détaillées précédemment également.

- Transmis en Préfecture le 28 mars 2018
- Retour Préfecture le 28 mars 2018
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20180326-lmc1H20768H1-DE

Liste des sigles

AC : Attribution de compensation
AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire

BP : Budget Primitif

CA : Compte Administratif
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIAP : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CSU : Centre de Supervision Urbain

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DPSTP : Direction Prévention Sécurité Tranquillité Publiques
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI : Dépenses Réelles d'Investissement
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
DSP : Délégation de Service Public
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FIPH FP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

IRA : Indemnité de Remboursement Anticipé

K€ : Milliers d'euros
M€ : Millions d'euros

PEX : Parc des Expositions
PLUI : Plan Local d'Urbanisme
PPCR : Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations

QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville

RMCS : Régie Municipale Chambérienne de Stationnement
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI : Recettes Réelles d'Investissement

TH : Taxe d'Habitation
THLV : Taxe d'Habitation Logement Vacant
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UVETD : Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets

ZUS : Zones Urbaines Sensibles